



CONVENTION DE PARTENARIAT CE - LES CHÂTEAUX DE LA DRÔME

2020

Entre

Le Comité d'Entreprise de la Société « XXX » – dont le siège social est situé XXX – RCS Lyon XXX – Société dont l'objet social est de XXX immatriculée au Registre du Commerce de XXX sous le n° XXX, représentée par XXX en sa qualité de **Président du Comité d'Entreprise**.

Ci-après dénommée « le Partenaire ».

Et

Châteaux de la Drôme, Etablissement public local à caractère industriel ou commercial dont l'adresse est : Château de Grignan – 26230 Grignan – identifiant SIRET 833 615 784 00018- représenté par Florent TURELLO son directeur.

Ci-après désigné, « les Châteaux de la Drôme ».

il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE :

Dans le cadre d'un partenariat commercial, les Châteaux de la Drôme et le Partenaire ont défini les engagements respectifs suivants pour l'année 2019 :

1) *Avantage pour les adhérents / détenteurs de la carte CE :*

Le Partenaire propose à ses salariés détenteurs de la « **Carte CE** » :

- des avantages tarifaires auprès d'organismes sportifs, culturels, œuvrant pour le développement durable, ou de professionnels du tourisme avec lesquels le Partenaire aura signé un contrat de partenariat.

Ces avantages sont disponibles sur la page : <https://www.XXXX>

Les Châteaux de la Drôme ont accepté de faire bénéficier aux titulaires de Cartes CE d'un de ces avantages, selon les modalités fixées dans le présent contrat.

Article 1.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHATEAUX DE LA DROME SUR LES VISITES LIBRES OU GUIDEES

Les Châteaux de la Drôme s'engagent à consentir à tout adhérent ou titulaire d'une Carte CE émise par le Partenaire, les avantages consentis par le produit « Billet Partenaire » proposé par les Châteaux de la Drôme dans son catalogue.

① soit sur présentation *à minima* du **code promotionnel** fourni par Les Châteaux de la Drôme » (la présentation de la Carte CE étant un plus), les avantages suivants :

- Réduction de 1 à 3€ sur les billets d'entrée au Château de Grignan soit 7€ au lieu de 10€ en fonction du choix de la visite

- Réduction de 1 à 3€ sur les billets d'entrée au Château de Suze-la-Rousse soit 5€ au lieu 8€ en fonction du choix de la visite

- Réduction de 2€ sur les billets d'entrée au Château de Montélimar soit 4€ au lieu de 6€



CHÂTEAUX
DE LA
DRÔME

GRIGNAN
MONTÉLIMAR
SUZE-LA-ROUSSE

② soit en passant commande sur un *minima de 10 tickets* en précisant le Château choisi en envoyant un mail à resa-visite-chateaux@ladrome.fr. Les tickets seront imprimés au nom du partenaire. S'ils sont revendus, le prix de vente public est imposé soit :

- 10€ pour le Château de Grignan
- 8€ pour le Château de Suze-la-Rousse
- 6€ pour le Château de Montélimar

Les Châteaux de la Drôme autorisent le partenaire à utiliser ses coordonnées commerciales (dénomination sociale et logo) aux côtés de celles des autres partenaires de l'opération, pour faire connaître, par tous les moyens à la convenance du partenaire, l'avantage qu'il consent aux titulaires de la Carte CE.

Les évolutions tarifaires pouvant être amenées à changer durant la durée de la convention, Les Châteaux de la Drôme se réserve le droit de modifier les réductions appliquées en prévenant le partenaire. Un avenant sera alors ajouté à ladite convention.

La facturation sera appliquée directement à l'adhérent ou titulaire de la Carte CE émise par le Partenaire, lors de sa visite aux Châteaux de la drôme.

Article 1.2 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHATEAUX DE LA DROME SUR LA CARTE AMBASSADEUR « LA CLEF DES CHATEAUX »

Le partenaire disposant d'un Comité d'Entreprise ou étant amené à offrir des cadeaux, les Châteaux de la Drôme s'engagent à proposer le produit « La Clef des Châteaux » au Partenaire ouvrant droit à :

- ⇒ Un **accès illimité** et gratuit pour visiter les 3 Châteaux de la Drôme pendant 1 an
- ⇒ Des **tarifs réduits** pour les **spectacles**
 - Votre place pour les Fêtes nocturnes à **16 € au lieu de 23 €**
 - Des réductions pour les concerts Jazz, Classique...
- ⇒ Des **invitations** personnelles et insolites
 - Découvrez et testez en avant-première des nouvelles expériences de visite
 - Soyez les premiers informés des rendez-vous incontournables de la saison
 - Recevez en avant-première la date de rencontre avec l'équipe artistique des Fêtes nocturnes
 - Découvrez les coulisses d'un château, profitez d'une visite insolite...
- ⇒ Des avantages et privilèges pour vos proches
 - Offrez à votre entourage le **tarif réduit** pour visiter les châteaux pendant toute l'année et autant de fois que vous le souhaitez (jusqu'à 5 accompagnateurs par porteur de carte et par visite)
 - Faites leur profiter de la **gratuité** pour visiter les extérieurs du château de Grignan toute l'année (jusqu'à 5 accompagnateurs par porteur de carte et par visite)

Le tarif public étant fixé à **20€**, les Châteaux de la Drôme s'engagent à consentir, en fonction de la quantité commandée pour la Carte Ambassadeur « La Clef des Châteaux », la tarification suivante :

Quantité de 20 à 29 > 19 € soit 20 pers > 380 € / 400 € → 1 carte gratuite !

Quantité de 30 à 39 > 18 € soit 30 pers > 540 € / 600 € → 3 cartes gratuites !

Quantité de 40 à 49 > 17 € soit 40 pers > 680 € / 800 € → 6 cartes gratuites !

Quantité de + 50 > 16 € soit 50 pers > 800 € / 1000 € → 10 cartes gratuites !

La carte étant nominative et à réception des quantités de cartes commandées par le partenaire, les Châteaux de la Drôme s'engagent – au choix du partenaire :



① soit à envoyer des **bons cadeaux dans le cadre où le partenaire offre la Clef des Châteaux à ses adhérents** :

- ⇒ Ces bons cadeaux seront à présenter à l'accueil des Châteaux de la Drôme afin que les bénéficiaires puissent retirer leur carte ambassadeur « La Clef des Châteaux ». Les cartes seront remises à chaque bénéficiaire lors de leur venue aux Châteaux de la Drôme, sur présentation *à minima* de leur bon et d'une pièce d'identité (la présentation de la Carte CE étant un plus).

NB : Les bons cadeaux sont numérotés et soumis une date validité inscrite sur le bon.

Il est possible de réserver sa Clef des Châteaux en amont de sa visite en envoyant un mail à resa-visite-chateaux@ladrome.fr

Les Châteaux de la Drôme enverrons un courrier explicatif en même temps que les bons cadeaux.

La facturation sera appliquée directement au Partenaire, lors de la passation de sa commande auprès des Châteaux de la drôme.

② soit à vendre en direct la **Clef des Châteaux aux adhérents du Partenaire, dans le cas où ce dernier ne l'offrirait pas** :

- ⇒ Le partenaire s'engage alors à transmettre la liste complètes de ses adhérents souhaitant acheter la Clef des Châteaux (au prix fixe de 20€) en indiquant les informations suivantes : nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone 1 et 2, e-mail + nom du Château pour retirer la carte
- ⇒ Les Châteaux de la Drôme s'engageront alors à re-contacter chaque adhérent afin de finaliser la vente par téléphone. Les cartes « La Clef des Châteaux » seront réservées au sein d'un bureau d'accueil au sein de l'un des trois Châteaux de la Drôme – selon le souhait du client.
- ⇒ Les cartes seront remises à chaque bénéficiaire lors de leur venue aux Châteaux de la Drôme, sur présentation *à minima* de leur pièce d'identité (la présentation de la Carte CE étant un plus).
- ⇒ Les cartes gratuites consenties selon les quantités achetées, seront envoyées directement au Partenaire sous « **Bon Cadeau** ». Voir le point ① pour la délivrance de la Clef des Châteaux finale.

NB : Les bons cadeaux sont numérotés et soumis une date validité inscrite sur le bon.

Il est possible de réserver sa Clef des Châteaux en amont de sa visite en envoyant un mail à resa-visite-chateaux@ladrome.fr

Les Châteaux de la Drôme enverrons un courrier explicatif en même temps que les bons cadeaux.

La facturation sera appliquée directement à l'adhérent, lors de la passation de sa commande auprès des Châteaux de la drôme.

Article 1.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHATEAUX DE LA DROME SUR LA PROGRAMMATION ANNUELLE DES CHATEAUX

Les Châteaux de la Drôme s'engagent à consentir à tout adhérent ou titulaire d'une Carte CE émise par le Partenaire, sur présentation *à minima* de la Carte CE : les avantages de la tarification groupe (si les conditions sont remplies selon nos critères) sur les FETES NOCTURNES et la SAISON MUSICALE.

- ⇒ voir conditions sous : <https://www.chateaux-ladrome.fr/fr/groupes>

2) Avantage pour le partenaire :

Le partenaire étant amené à effectuer des réunions et évènements grand public tout au long de l'année, les Châteaux de la Drôme disposant d'espaces réservés à cet effet.

Article 1.4 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHÂTEAUX DE LA DRÔME SUR LA LOCATION/PRIVATISATION D'ESPACES



Les Châteaux de la Drôme s'engagent à appliquer **une réduction tarifaire sur la location des espaces** disponibles aux Châteaux de la Drôme de **10%** (dix pour cent).

Les Châteaux de la Drôme rappellent que pour toute demande de prise en charge d'organisation et dans un souci de disponibilités pour le partenaire, un délai minimal de deux mois est requis.

Article 2 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE PARTENAIRE

Le Partenaire s'engage à :

- éditer et diffuser auprès des adhérents ou titulaires de la Carte CE la liste des avantages proposés par Les Châteaux de la Drôme
- communiquer sur les avantages accordés aux adhérents ou titulaires de Cartes CE, sur les sites internet www.XXX.fr, et sur tout autre support de communication : lettres internes, PLV (publicité sur le lieu de vente) dynamique en agence...
- Relayer les offres proposées auprès du Pôle Directoire et de toutes les agences et services étant amenés à utiliser / offrir la visite des Châteaux, la Clef des Châteaux et ayant besoin de louer des espaces à titre professionnel.
- Communiquer sur les avantages accordés aux titulaires de la Clef des Châteaux, sur les sites internet www.XXX.fr, et sur tout autre support de communication : lettres internes, PLV (publicité sur le lieu de vente) dynamique en agence...

Article 3 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature, **renouvelable par tacite reconduction**

Dans le cas où l'une des parties ne souhaite pas renouveler le contrat, et devra en informer l'autre partie par courrier recommandé, avec un préavis d'un mois.

A la date de fin du contrat, les parties s'engagent à supprimer toute communication afférente au présent partenariat.

Article 4 - RESILIATION

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations, chaque partie a la possibilité de résilier le contrat, quinze jours après l'envoi à la partie défaillante, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure restée sans effet.

En cas de résiliation du présent contrat, les partenaires s'engagent à supprimer toute communication afférente au présent partenariat.

Article 5 - LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Partenaire ET Les Châteaux de la Drôme conviennent de régler à l'amiable les difficultés d'interprétation et d'exécution du présent contrat dans les meilleurs délais,

A cet effet, chacune des parties pourra saisir l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une demande de règlement à l'amiable. A défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal de Commerce de Grenoble, seul compétent.

A cet effet, les parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

Article 6 - CLAUSE INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Le Partenaire ET les Châteaux de la Drôme s'engagent à se conformer à la loi du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à GRIGNAN, le 17 février 2020



**CHÂTEAUX
DE LA
DRÔME**

GRIGNAN
MONTÉLIMAR
SUZE-LA-ROUSSE

Pour le Partenaire

Monsieur Florent TURELLO,
Directeur

Pour le CE de la Société XXX

Monsieur XXX,
xxx du Comité d'Entreprise